

Près d'1 conducteur sur 2 compte les verres qu'il peut boire avant de prendre le volant

10 conseils pour passer des réveillons en sécurité sur les routes

Pour rester sous le seuil légal, près d'1 conducteur wallon sur 2 compte le nombre de verres qu'il peut boire avant de prendre le volant. Et un conducteur sur 7 limite sa consommation... mais sans tenir compte du seuil légal ! C'est ce qu'il ressort d'une nouvelle enquête de l'institut Vias menée à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pourtant, vu la difficulté d'évaluer avec précision son alcoolémie, certains conducteurs seront surpris au moment de se faire contrôler. Pour passer des réveillons sans danger sur les routes, voici 10 conseils à respecter...

1 conducteur sur 2 compte les verres avant de prendre le volant

Selon une nouvelle enquête de l'institut Vias, près d'1 Wallon sur 7 (15%) et un Bruxellois sur 10 (11%) limite sa consommation d'alcool quand il doit prendre le volant mais sans tenir compte du seuil légal. Près de la moitié des Wallons (45%) comptent le nombre de verres qu'ils boivent afin de rester sous la limite légale. Environ la même proportion (52%) pense que l'on peut boire deux verres avant de prendre le volant. Pour certaines personnes, cela peut être vrai mais il est très dangereux d'estimer le nombre de verres que l'on peut boire avant d'atteindre la limite légale. Cela dépend de toute une série d'éléments comme le poids, le rythme auquel la personne boit, l'absorption préalable ou non d'un repas, etc. Bref, certains conducteurs risquent d'être surpris en cas de contrôle.

Dormir sur place ? Une habitude bien ancrée en Wallonie

Au fil des ans, les campagnes Bob se sont notamment focalisées sur la responsabilité partagée de faire évoluer la norme sociale en matière d'alcool au volant. Et c'est notamment le cas des personnes qui reçoivent des invités à l'occasion des fêtes. Le message semble être bien passé puisque plus de 9 hôtes sur 10 (93%) prennent des mesures pour éviter que leurs invités conduisent sous l'influence de l'alcool. Plus d'une personne sur 4 (27%) ayant des invités prévoit des boissons « attrayantes » sans alcool. En Wallonie, dormir sur place est proposé par 1 hôte sur 2 (49%). C'est beaucoup plus qu'à Bruxelles (36%) où l'offre de transports en commun rend cette solution moins nécessaire.

Nouvel An: 1 accident sur 4 avec un conducteur sous l'influence de l'alcool

Preuve de l'efficacité des campagnes Bob, la période de décembre à février est celle où le nombre d'accidents impliquant un conducteur sous l'influence de l'alcool est le moins élevé: il est, en moyenne, 15% plus faible que par rapport au reste de l'année (314 accidents par mois en moyenne contre 368).

Néanmoins, lors du week-end du Nouvel An, pratiquement un accident sur 4 (24%) implique un conducteur sous l'influence de l'alcool. C'est plus qu'un week-end « traditionnel » (19%) et plus que le week-end de Noël (16%). En nombres absolus, on recense en moyenne une quarantaine d'accidents dus à l'alcool lors du Nouvel An contre une vingtaine à Noël. Bref, malgré les contrôles et la sensibilisation omniprésente, la période des fêtes, et en particulier du Nouvel An, reste particulièrement à risque.

Fêtes de fin d'année: les 10 conseils à suivre

Vous recevez des gens à la maison

Avant le réveillon

- Testez des recettes de « BOBtails » (voir www.bob.be/fr/bobtails) et faites le plein de jus de fruits, d'eau pétillante ou aromatisée. Prévoyez aussi du moussoux sans alcool: cela permet à ceux qui en boivent de « rester dans le coup ».
- En dressant la table, mettez un verre à eau à chaque convive et placez déjà les bouteilles d'eau sur la table.
- Informez vos invités que vous prévoyez des moyens de couchage supplémentaires.

Pendant la fête

- Evitez de resservir systématiquement de l'alcool ou de remplir les verres à ras-bord.

En fin de soirée

- Ne laissez pas repartir quelqu'un qui a trop bu et qui prévoit de conduire !

Vous sortez

Avant le réveillon

- Prévoyez votre retour avant de partir vers le lieu de la fête. Il existe une foule de possibilités: être Bob, utiliser les transports en commun, réserver un taxi, dormir sur place, etc.
- Encouragez aussi vos amis à organiser leur retour.

Pendant la fête

- Si vous êtes Bob, ne vous laissez pas tenter par un premier verre. C'est plus facile de ne pas boire du tout que de commencer à compter le nombre de verres que vous pouvez vous permettre.

Après la fête

- En tant que Bob, vous avez les clés de la fête. A vous aussi de décider quand vous souhaitez rentrer en fonction de votre état de fatigue.
- Si vous vous êtes fait raccompagner par Bob, faites-lui un petit cadeau pour lui témoigner de votre gratitude (ex.: remboursement des frais de carburant)

Conduite sous l'influence de l'alcool: les conséquences

Outre un risque d'accident fortement accru (entre 2 et 10 fois plus de risques pour une alcoolémie entre 0,5 et 0,8 ‰), les conducteurs contrôlés positifs encourent une amende très salée.

Alcoolémie	Perception immédiate	Interdiction temporaire de conduire	Transaction	Retrait de permis	Amende
	POLICE		PARQUET		TRIBUNAL
≥ 0,5 ‰ - < 0,8 ‰	179 €	3h	180 €	X	200 € - 4000 €
≥ 0,8 ‰ - < 1,0 ‰	420 €	6h	450 €	Possible	1600 € - 16.000 €
≥ 1,0 ‰ - < 1,1 ‰	578 €	6h	600 €	Possible	1600 € - 16.000 €
≥ 1,1 ‰ - < 1,5 ‰	x	6h	600 €	Possible	1600 € - 16.000 €
≥ 1,5 ‰	x	X	X	15 jours	1600 € - 16.000 €

Causer un accident en état d'ivresse peut aussi avoir de lourdes conséquences financières: l'assureur indemnise les victimes, mais pourra se retourner contre le conducteur ivre pour se faire rembourser. Bref, à l'occasion des réveillons comme à tout moment de l'année, mieux vaut prévoir un Bob !

Toutes les infos concernant entre autres la manière d'être Bob se trouvent sur le www.bob.be.

Personne de contact:

Benoit Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



